

Règlement intérieur 2013 – Fondation Haraucourt séjour d'été à Bréhat pour les résidents de la CIUP

vous vous engagez à respecter l'environnement exceptionnel de l'île de Bréhat, ses habitants et la maison Kervarabès – Fondation Haraucourt. un ou une responsable de groupe devra se faire connaître ou sera désigné(é) si personne n'en fait la demande.

La vie en communauté nécessite de respecter quelques règles de base.

Les réservations s'effectuent du Lundi (arrivée après 14h) au Lundi (départ avant 10h).

La convivialité

vous partez en groupe donc vous devrez vivre ensemble et être attentif aux habitants de l'île.

Les locations sont du Lundi (arrivée après 14 heures) au Lundi (départ avant 10 heures).

Pour laisser la place à d'autres résidents et faire en sorte qu'un maximum de résidents de la CIUP puisse bénéficier d'un séjour sur l'île de Bréhat, aucune prolongation ne sera possible.

L'environnement

A votre arrivée, un état des lieux d'entrée sera effectué avec le responsable de votre groupe et notre relais sur place, Mme LE SCOÛËZEC.

N'oubliez pas de sortir les poubelles au bout du chemin, en bordure de la route, aux dates inscrites sur le document « Informations pratiques 2013 – Bréhat » qui vous a été envoyée par email. Lors de vos promenades ou pique-niques, ne laissez jamais de débris derrière vous. La mairie a mis en place des réceptacles partout sur l'île.

Penser à bien refermer les réceptacles des containers car les oiseaux, chats et chiens se font un malin plaisir d'y fouiner.

Le dernier jour de votre séjour, déposez vos dernières poubelles dans les containers municipaux à gauche de la maison en allant vers le phare du Paon (100m environ). En aucun cas vous ne devez laisser de débris aux locataires suivants !

La maison

Entretenez-la en bon état de propreté et soyez respectueux du mobilier. vous devez veiller à ce que les lits ne soient pas utilisés sans les protège-matelas. Il est interdit de fumer dans la maison (risques d'incendie extrêmes).

Avant de quitter la maison, vous devrez faire le ménage sans oublier de :

- vider les poubelles (cuisine, salle de bain, toilettes...)
- vider le réfrigérateur. Aucune nourriture ne doit être laissée dans la résidence ! cela attire les insectes ; la nourriture peut pourrir, et c'est très mauvais pour l'entretien général de la résidence. Les seules choses que vous pourrez laisser à la résidence pour les personnes qui viendront séjourner après vous, sont le papier-toilette, papier essuie-tout, les produits d'entretien, mais pas de nourriture, même des pâtes ou des conserves : vous devez tout ramporter avec vous (ou jeter).

- retirer tout le linge de lit qui aura été utilisé (taie, draps, couette...) et les déposer sur le palier de votre étage.
- faire le ménage dans toute la maison (chambres occupées + parties communes) car aucun ménage supplémentaire ne sera effectué entre le départ de votre groupe et l'arrivée du groupe suivant.

vous devrez signaler toute casse, détérioration, dysfonctionnement à MME LE SCOÜEZEC afin qu'elle puisse faire les réparations nécessaires si besoin. vous devrez également envoyer un email à carole.monsaint@ciup.fr, responsable de la Fondation Haraucourt.

vous devez entretenir la maison et y faire le ménage à votre départ. cela sera contrôlé lors de l'état des lieux de départ qui sera organisé avec la responsable de votre groupe et notre relais sur place : nolwenn LE SCOÜEZEC.

Le linge de toilette et le linge de lit n'est pas fourni ; pensez à apporter le vôtre.

Les petites lampes de chevet blanches doivent obligatoirement avoir des ampoules basse tension. il y en a dans le meuble qui se trouve dans la salle à manger.

il est interdit de déplacer les meubles.

Les meubles de jardin doivent être rangés sous les escaliers dans l'entrée et surtout pas derrière la cuisine dans la petite cour intérieure.

Le responsable du groupe aura la responsabilité du bon déroulement du séjour, du bon entretien de la Fondation, et du respect des règles du présent règlement intérieur.

engagement

Les candidatures ne sont définitives qu'après le versement d'une caution de 100 euros par personne (chèque non encaissé), comme indiqué sur la fiche d'inscription. cette caution ne vous sera restituée qu'après état des lieux de sortie, si celui-ci est satisfaisant (maison entretenue et nettoyée; pas de casse, ...).

annulation

en cas de désistement,

- si vous vous désistez plus de 15 jours avant la date du début de votre séjour, votre caution vous sera intégralement restituée.

par exemple, si vous avez réservé un séjour du 2 au 9 juillet 2012 et que vous vous désistez le 15 juin, vous récupèrerez votre caution dans sa totalité

- si vous vous désistez dans un délai inférieur à 15 jours avant la date prévue d'arrivée, votre chèque sera encaissé.

par exemple, si vous avez réservé un séjour du 2 au 9 juillet 2012 et que vous vous désistez le 1^{er} juillet, votre chèque sera transmis au service financier et sera encaissé.

Le désistement des résidents ne doit en aucun cas léser d'autres résidents désireux de séjourner sur l'île.

sécurité

il est interdit de s'asseoir sur les appuis de fenêtre.

L'utilisation de bougies et d'encens est formellement interdite dans toute la maison

il est également interdit de fumer, de cuisiner dans la cheminée et de faire sécher du linge sur les radiateurs électriques.

Aucun mobilier ne doit être déplacé. veiller à ne pas mettre d'objets métalliques dans le micro-onde.

vous n'êtes pas autorisé à apporter votre propre matériel électrique (chauffage d'appoint, plaque de cuisson, autocuiseur Etc)

si vous devez changer une ampoule, couper au préalable l'électricité au compteur.

fermer la bouteille de gaz lors de votre départ définitif.

vous êtes sur une île dans une maison isolée, il faut rester vigilant sur les points suivants :

- risques d'intrusion : fermer les fenêtres et la porte d'entrée la nuit ou lorsque vous vous absentez.
- ne pas inviter de personnes inconnues dans la maison.
- consommer de l'alcool avec modération

Il est vivement conseillé aux familles de ne pas attribuer le dernier étage aux enfants car les barreaux ne sont pas sécurisés au niveau des escaliers.
Lors de vos promenades notamment dans les rochers attention à ne pas vous faire surprendre par les marées. Emportez toujours un téléphone portable avec vous.
une lampe torche est indispensable pour vos déplacements nocturnes.

Attention aux clôtures électrifiées dans les champs voisins.

Assurance

Les résidents de la CIUP bénéficient des mêmes conditions d'assurance que dans leur maison d'accueil de la CIUP à Paris.

Fait à Paris, le :

signature du résident

(précédée de la mention « lu et approuvé » et accompagnée du nom et du prénom du résident)